
ERRATUM

Mémoire sur le projet éolien
Massif du Sud

À l'intérieur du mémoire présenté par le CLD de Bellechasse ;

Le dernier paragraphe de la page 9 intitulé :

«Les quatre... compensation volontaire annuelle de 5 000 \$ par éolienne de la part du promoteur.»

doit être remplacé par :

«Les quatre... compensation volontaire annuelle de 4 000 \$ par éolienne de la part du promoteur.»

La première phrase du troisième paragraphe de la page 10 intitulée :

«Avec la réalisation de ce projet, les municipalités et les MRC recevront le paiement de plus de 15 M \$ à titre de compensations fiscales pour les 20 prochaines années.»

doit être remplacé par :

«Avec la réalisation de ce projet, les municipalités et les MRC recevront le paiement de plus de 13,5 M \$ à titre de compensations volontaires pour les 20 prochaines années.»

Nous vous remercions de votre collaboration.

Alain Vallières, MBA
Directeur général CLD

Le 26 janvier 2011